

# *Conférence sur l'assistance en Afrique francophone dans le domaine de la statistique*

**Bamako, 31 Octobre 2007**

*Cette note a été rédigée par Gérard Osbert. Elle est un résumé de la conférence organisée par AFRISTAT en charge du secrétariat de la conférence.*

---

## **Introduction**

---

Le 31 octobre 2007 s'est tenue à Bamako (Mali), la Conférence sur l'assistance en Afrique francophone dans le domaine de la statistique. Cette Conférence a été organisée par AFRISTAT en collaboration avec le Ministère français des affaires étrangères et européennes, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement. Les travaux de cette Conférence ont été placés sous la présidence de M. Ousmane MATAR BREME, Ministre de l'Economie et du Plan de la République du Tchad, Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT. La conférence a regroupé les représentants de vingt Etats d'Afrique sub-saharienne, de la France et de la Suède ainsi que ceux de vingt cinq institutions. A l'issue des travaux, les participants ont adopté la déclaration de Bamako sur l'assistance en Afrique francophone dans le domaine de la statistique.

Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT a indiqué que l'information statistique est au centre des problématiques de développement puisqu'elle permet de définir les diagnostics contextuels, étaye la conception des stratégies de développement, alimente le suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions préconisées ainsi que les prévisions des actions futures. Il a insisté sur le rôle que doivent jouer les systèmes statistiques nationaux (SSN) pour satisfaire les besoins des décideurs et des partenaires au développement, rôle qu'il s'agit de renforcer en Afrique sub-saharienne. C'est pourquoi, les partenaires techniques et financiers sont appelés à privilégier les mécanismes de concertation et de coordination avec les autorités

nationales pour optimiser l'utilisation des ressources rares affectées aux travaux statistiques.

A moyen terme, de tels mécanismes permettront d'assurer une bonne gestion des initiatives d'assistance régionales tout en constituant le gage d'un meilleur suivi et évaluation des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) dont bon nombre d'Etats d'Afrique francophone se dotent aujourd'hui. A cet effet, il a noté que les instituts nationaux de la statistique (INS) en tant que principaux animateurs de la production statistique, ont une grande responsabilité, qui ne peut être assumée que si les SSN évoluent dans un environnement propice.

Pour l'Ambassadeur de France au Mali, la statistique mérite d'être mieux soutenue car malgré le volume du travail effectué par les institutions en charge de sa production, les délais de diffusion des résultats demeurent encore très longs. Insistant sur les efforts déjà produits par les pays dans le cadre des réformes engagées, il a jugé qu'il convenait maintenant de privilégier la coordination de l'aide à la statistique pour mieux la canaliser vers l'amélioration de la gouvernance. Au vu des enjeux et des résultats attendus de la conférence, il a fait trois recommandations :

- 1 les institutions en charge de la statistique et AFRISTAT doivent mieux diffuser leurs résultats car il y a beaucoup de déperdition d'informations liée à une communication défailante ;
- 2 AFRISTAT doit consolider ses relations avec les Etats et les institutions d'intégration régionale en renforçant son rôle d'Observatoire ;

- 3 les partenaires techniques et financiers doivent focaliser leurs efforts vers la mise en place d'un cadre de coordination de l'aide afin de favoriser l'harmonisation des interventions par domaine.

---

### **AFRISTAT dans le dispositif de renforcement des capacités en Afrique subsaharienne**

---

Le Directeur Général d'AFRISTAT a donné un bref aperçu de l'Observatoire, décrit le programme stratégique de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 et envisagé les futurs apports d'AFRISTAT aux problématiques présentées.

La création d'AFRISTAT en 1993 résultait de la volonté des États membres d'accélérer les progrès de la statistique comme outil de prise de décision et de pilotage du développement, l'intégration des pays d'Afrique, la coopération Sud/Sud et les partenariats internationaux dans le domaine de la statistique. Aujourd'hui l'institution couvre une vingtaine d'États ayant ratifié un même traité. Les organes de gouvernance d'AFRISTAT sont le Conseil des Ministres, le Comité de direction, le Conseil scientifique et la Direction générale. Les activités d'AFRISTAT peuvent être financées par le Fonds AFRISTAT, par les subventions directes des partenaires, par les financements mis à disposition pour le compte des États ou par des institutions d'intégration économiques régionales et/ou sous-régionales dans le cadre de projets.

L'objectif du Programme stratégique de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 (PSTA) est d'accompagner chacun des États membres dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ses activités pour la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Le PSTA propose un plateau technique pour les interventions d'AFRISTAT. Il est le cadre fédérateur pour la mise en œuvre des initiatives des PTF en faveur des États membres et le cadre d'organisation et de gestion institutionnelles de l'Observatoire.

Compte tenu de la multiplicité des dispositifs de renforcement des capacités, le PSTA est aussi un cadre de référence pour les États membres, permettant d'éviter les actions isolées, ou les doubles emplois parfois initiés dans la région par les organisations régionales et sous-régionales ou les PTF.

AFRISTAT s'inscrivant dans la préoccupation d'intégration économique sous-régionale, doit continuer à aider les États membres vers 4 objectifs : (i) construire les outils de base pour le développement de la statistique ; (ii) développer des

systèmes statistiques cohérents et pertinents ; (iii) mieux répondre aux demandes d'information pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des politiques de développement ; (iv) assurer la formation permanente des cadres statisticiens.

---

### **Défis pour la mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités statistiques**

---

Pour le représentant de la Banque africaine de développement (BAD), les orientations définies dans le «Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique» (CSRR) ont pour objectif général d'améliorer les performances du développement et de la gouvernance, grâce au renforcement des SSN en Afrique.

Les défis à relever pour l'assistance aux pays francophones en matière de statistique sont d'atteindre cet objectif tout en gardant la complexité et la diversité des activités statistiques. Le CSRR donne des orientations de mise en œuvre méthodologique des stratégies relatives au capital, à la pertinence, aux actions et à la qualité des SSN. Il propose une démarche en douze points qui vise à concevoir et mettre en œuvre les SNDS.

La BAD, collaborant avec d'autres partenaires au développement pour mettre en place un cadre de suivi des résultats du Fonds Africain de Développement (FAD), a changé ses méthodes et leurs modalités d'exécution avec la production des documents de stratégie pays basés sur les résultats (DSPA). Le département statistique a conçu un cadre facilitant le suivi et l'évaluation des résultats, qui fonctionne à deux niveaux : le 1<sup>er</sup> concerne les DSPA, avec la définition d'indicateurs, la collecte de données de référence et le suivi dans le temps du progrès de réalisation des objectifs ; le 2<sup>nd</sup> est lié aux projets et programmes soutenus par la BAD ; il met en place un cycle statistique qui tient compte des besoins en données aux diverses étapes : identification, préparation, suivi et évaluation.

---

### **Leçons tirées du Projet de mise en œuvre du SGDD dans les pays anglophones**

---

Les équipes du FMI et de la Banque mondiale (BM) opérant dans les pays anglophones d'Afrique ont présenté le contexte du programme de renforcement des capacités entrepris dans le cadre du Système Général de Diffusion des Données (SGDD), dont l'approche modulaire permet de

créer la transparence nécessaire pour concevoir des plans d'amélioration de la statistique et les mettre en œuvre.

Le projet, basé à Nairobi, couvre 15 pays et a consisté à organiser plusieurs missions, ateliers et séminaires pour améliorer la prise de conscience du rôle clé des statistiques par les pays, d'assurer la préparation des méta données et le Bulletin de Diffusion des Données du Bureau du FMI (DSBB) ; ce dernier institue des mises à jour régulières et des plans d'amélioration par l'extension de sa couverture à d'autres secteurs ministériels, incluant les données sociodémographiques.

Contrairement à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDS), le SGDD n'est pas prescriptif mais constitue un engagement volontaire des autorités d'un pays à s'approprier le processus d'amélioration de leurs systèmes statistiques, à leur propre rythme et suivant leurs capacités d'absorption. Le SGDD procure un moyen pour chaque bailleur de collaborer avec le FMI et la BM pour aider à résoudre les principaux problèmes statistiques des pays.

Cependant, le SGDD n'a pas toujours été bien compris comme outil de renforcement des capacités statistiques. C'est pourquoi, les objectifs du projet se sont orientés vers une meilleure prise de conscience de l'amélioration des statistiques à travers trois types de mesures : (i) assister les pays via des ateliers de sensibilisation et de préparation des métadonnées et des plans d'amélioration ; (ii) procurer l'assistance technique pour aider les pays à mettre en œuvre ces plans d'amélioration et, (iii) renforcer la coopération entre les agences aux niveaux national et régional.

L'approche modulaire du SGDD s'est traduite par le choix de sept domaines clés pour concevoir des plans d'amélioration détaillés aux priorités motivées ; il s'agit de l'agriculture, de la justice et la sécurité, de la gestion des systèmes statistiques, du travail/emploi, des systèmes d'information géographique (SIG), de la population et de la santé. Ceci a permis de réaliser des ateliers, de renforcer la documentation, d'élaborer des plans des pays et de retenir des priorités en fonction de la situation de chaque pays.

---

## Conclusion et recommandations de la Conférence

---

A l'issue des discussions et échanges de vue qui ont suivi les différentes interventions, les partenaires présents à la Conférence ont reconnu la pertinence de la démarche engagée par AFRISTAT et l'encourageant à persévérer dans ce sens. Ils ont

également réaffirmé leur engagement à faire de la SNDS, le cadre de référence privilégié de leur assistance à la statistique.

Plusieurs partenaires ont souligné l'importance de la valorisation des ressources humaines en tant que facteur essentiel de développement de la statistique. Ils ont mis en exergue l'effort consenti par les partenaires dans ce domaine pour accompagner les Etats. Ils ont aussi souligné les faiblesses de capacités d'analyse statistique en Afrique francophone.

Les participants à la Conférence de Bamako, se situant dans la perspective de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris,

Considérant que la coordination des bailleurs et des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes aux niveaux régional, sous-régional et national est une condition essentielle pour répondre aux besoins d'information des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté,

Considérant que les stratégies nationales de développement de la statistique constituent le cadre approprié pour mettre en adéquation les besoins des Etats et des partenaires, les capacités d'absorption de l'aide des systèmes statistiques nationaux et les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies,

Considérant le rôle de PARIS21 dans la coordination de l'assistance en particulier en ce qui concerne la collecte, auprès des partenaires techniques et financiers, des informations sur les appuis apportés aux Etats,

Considérant la nécessité de suivre la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et d'échanger régulièrement sur ces importants sujets et la qualité des travaux,

### Recommandent :

1. à AFRISTAT :
  - i. de mettre en place, en collaboration avec PARIS21, un mécanisme de suivi de l'utilisation de l'assistance des partenaires dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique reposant sur la collecte d'informations auprès des partenaires et des systèmes statistiques nationaux des Etats bénéficiaires ;
  - ii. d'assurer la diffusion des informations collectées auprès des partenaires et notamment de leurs représentants dans les Etats ;

2. aux systèmes statistiques nationaux des Etats bénéficiaires : de s'impliquer auprès d'AFRISTAT pour alimenter le mécanisme à mettre en place en fournissant des informations sur l'assistance reçue des partenaires ;
3. aux partenaires techniques et financiers : de donner instruction à leurs représentants dans les Etats de tenir compte de ces informations et plus généralement des procédures et des contraintes des pays bénéficiaires dans la gestion de leurs appuis aux stratégies nationales de développement de la statistique, pour une mise en œuvre concrète de la Déclaration de Paris ;
4. d'organiser chaque année, sous l'égide d'AFRISTAT, une conférence analogue pour faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique dans chaque pays bénéficiaire et étudier les problèmes de coordination et d'adéquation des appuis aux systèmes statistiques des pays.